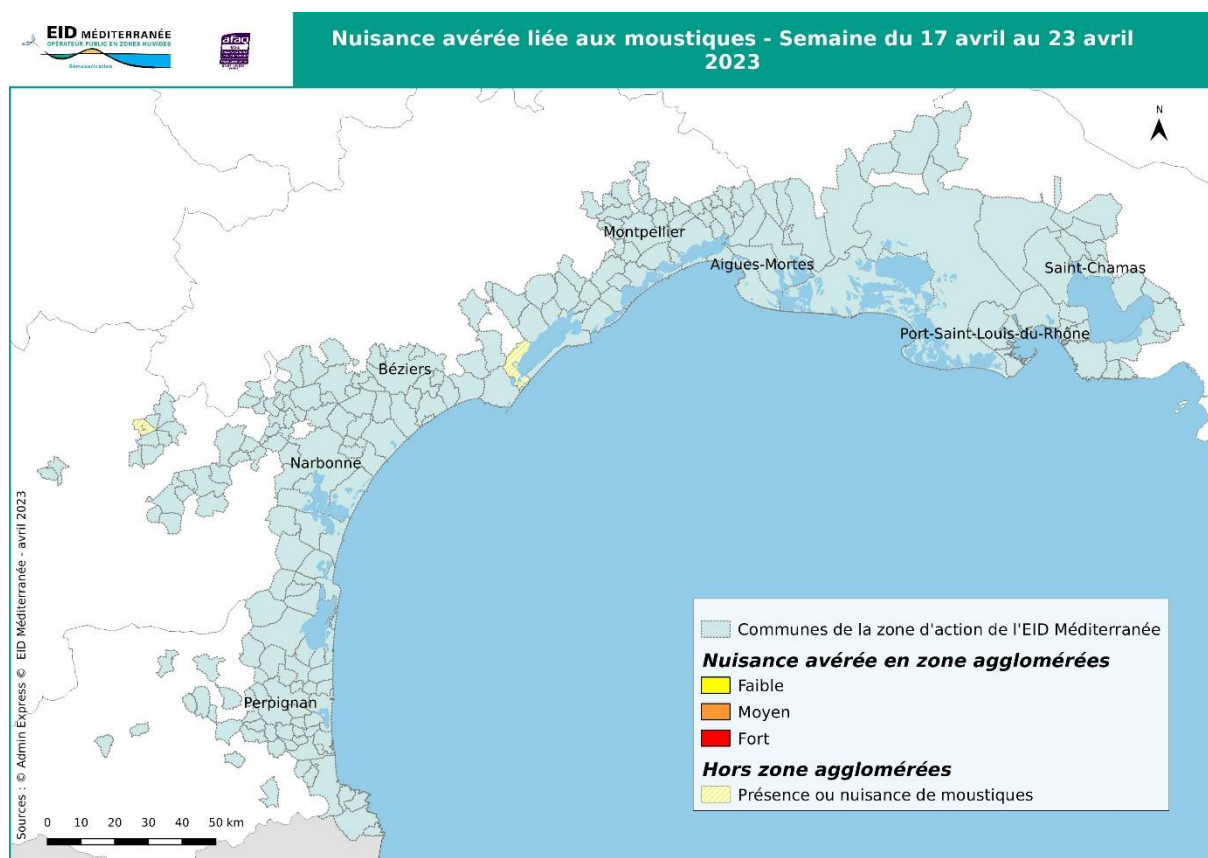


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 17 au 23 avril 2023



Au cours de la semaine du 17 avril 2023 :

Dans la continuité de la semaine précédente, d'une façon générale, peu de moustiques adultes « ruraux » ont été ressentis et peu de développements larvaires ont été observés en zones humides soumises aux submersions naturelles. L'activité liée au contrôle de la nuisance reste principalement due à la surveillance des mises en eau artificielles.

340 hectares ont été traités au cours de la semaine du 17 avril, pour un total cumulé de 3 240 hectares depuis janvier.

La moyenne des 5 dernières années à pareille date est de 7 000 hectares et pour la seule semaine 16, la moyenne 2018-2022 est de plus de 800 hectares.

Les larves des espèces urbaines commencent à être de plus en plus nombreuses dans les avaloirs pluviaux encore en eau, car, en proportion et de façon inhabituelle en cette saison, la majorité d'entre eux sont encore secs.

À compter du 24 avril 2023 :

Globalement, peu de changements sont à prévoir dans les tout prochains jours, en termes de nuisances ressenties.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : 30 hectares ont été traités par voie aérienne sur des larves d'*Aedes caspius* apparues après irrigations, avec des résultats plutôt satisfaisants. Les prospections sont en cours, suite à un coup de mer qui a débuté vendredi 21 avril. Quelques *Aedes detritus* sont observés dans certaines communes, comme Marignane et Saint-Chamas, mais ce n'est pas très significatif.

► **Gard** : Aucune nuisance perçue, la période ventée se poursuit. Les mises en eau artificielles se poursuivent également sur les communes de Bellegarde, Saint-Gilles et Beaucaire. Un traitement aérien a été nécessaire. D'autres apparitions de larves d'*Aedes* concernent les réseaux d'irrigation de Saint-Laurent-d'Aigouze et d'Aigues-Mortes. Quelques traitements sont prévus dans la semaine à venir. Le coup de mer du dernier week-end semble sans conséquence notable. Aucune émergence de moustiques adultes n'est constatée à ce jour mais la multiplication des irrigations pourrait entraîner une nuisance résiduelle dans la quinzaine à venir, à proximité des zones les plus concernées.

► **Hérault** : Le risque de nuisance devrait rester faible sur la majeure partie de la zone d'action. Hormis, peut-être, du côté de l'embouchure de l'Aude et du pourtour de l'étang de Thau, où quelques *Aedes detritus* adultes pourraient occasionner ici et là quelques nuisances localisées en fin de journée.

► **Aude** : Les mises en eau se sont limitées aux secteurs irrigués comme à Marseillette, où des traitements assez conséquents pour la période ont été mis en œuvre. On observe des émergences de moustiques adultes résiduels au niveau de certaines vignes submergées. Un risque de nuisance dû aux *Aedes caspius* est possible en toute fin de semaine dans les quartiers périphériques d'Aigues-Vives. En zones urbanisées, le début d'activité des moustiques inféodés à ces milieux se poursuit dans les avaloirs encore en eau, où on observe logiquement les premières larves d'*Aedes albopictus* (moustique-tigre).

► **Pyrénées-Orientales** : Des précipitations faibles (2 mm) n'ont pas entraîné de submersion en zones humides. On n'observe pas, non plus, de présence de moustiques « ruraux » (issus de zones humides) dans les communes en bordure des zones humides. En zones urbanisées, les traitements des avaloirs pluviaux sont débutés à Perpignan et dans les communes environnantes, contre *Culex pipiens*.

Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 24 avril au 30 avril 2023

